



Commune de Denges

DANS SA SEANCE DU 11 DECEMBRE 2023 LA MUNICIPALITE

A décidé

- De délivrer le permis d'utiliser à M. et Mme Guignet, parcelle 416, Ch. de la Pierrâre 10 pour le changement du système de chauffage en PAC ;
- De délivrer le permis d'utiliser à Sottas SA, parcelle 241, Rte de la Pale 14, pour l'école Montessori.

La municipalité